



**CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 JUIN 2022**

Procès-verbal de la 6e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Vanier, tenue le mardi, 21 juin 2022 à 19 h 00, au bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26, au 330 rue Chabot, Québec.

PRÉSENCES :

Mme Nicole Laveau	Présidente
M. Raynald Pelletier	Vice-président
M. André Garon	Administrateur (en virtuel)
M. Jean-Noël Ouisse	Administrateur
M. Mathieu Legrand	Administrateur
Mme Jacynthe Fortin	Administratrice
Mme Gemma Drouin	Secrétaire

ABSENCE :

M. Mahamadou Sissoko	Trésorier
----------------------	-----------

Alexandra Mauger	Conseillère en consultation publique Service de l'interaction citoyenne – Ville de Québec
------------------	--

INVITÉS :

Marie-Pierre Larose	Conseillère en urbanisme – Gestion du territoire Ville de Québec
Diane Collin	Chef d'équipe en aménagement et développement Service de la planification et de l'aménagement et de l'environnement – Ville de Québec
Mme Marie-Pierre Boucher	Membre du comité exécutif responsable de la planification de l'aménagement et de l'environnement et conseillère municipale, District de Louis XVI.

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :

- | | |
|------------------|---|
| • Renée Poulin | Secrétaire de soutien |
| • Alicia Despins | Conseillère municipale – District de Vanier-Dubergier |

Trois (3) membres du public assistent également à la rencontre.

IL Y A QUORUM

ORDRE DU JOUR
DE LA 6^{ème} ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
21 juin 2022, 19 h 00

Bureau d'arrondissement des Rivières, salle RC-26
330, rue Chabot, QUÉBEC (Québec) G1M 3J5

- | | | |
|-----|---|--------------------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 h 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h 01 |
| 3. | Demande d'opinion au conseil de quartier concernant <u>le projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.C.A.2V.Q. 325</u> | 19 h 02 |
| 4. | Adoption du Mémoire sur le PPU du Conseil de quartier de Vanier | 20 h 10 |
| 5. | Adoption du procès-verbal de la rencontre du jeudi, 3 mai 2022 | 20 h 05 |
| 6. | Suivi au procès-verbal
a) Activité de rallye-vélo au mois de mai 2022 – suivi
b) Compensations financières pour les frais liés à la COVID – Balises | 20 h 10
20 h 15 |
| 7. | Période de la conseillère municipale | 20 h 45 |
| 8. | Période de questions des citoyens | 20 h 55 |
| 9. | Correspondance et trésorerie | 20 h 55 |
| | a) Correspondance | |
| | b) Trésorerie | |
| | a) Bilan mensuel | |
| | b) Paiement des services de secrétariat | |
| | c) Paiement de cotisation au Registre des entreprises du Québec | |
| | d) Désignation d'une 4 ^e personne pour les pouvoirs de signature | |
| | e) Facture à payer - Animagination | |
| 10. | Divers | 21 h 10 |
| | a) Démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier | |
| | b) Projet du Parc au Christ-Roi | |
| | c) Résolution – Ruelle entre la ruelle Laperrière et le centre commercial | |
| | d) Résolution pour informer Trudel Alliance pour une piste cyclable | |
| | e) Résolution pour une lettre de soutien au comité citoyen Verdi-Vanier | |
| 11. | Levée de l'assemblée | 21 h 20 |

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne et dans la salle.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et y ajoute le sujet suivant :

Point no 10 – Divers – f) Stationnement – Avenue Bernatchez

Ce sujet est reporté à l'assemblée de septembre 2022.

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

Mme Laveau mentionne que l'échéance de notre subvention devrait augmenter substantiellement avec la révision prochaine de ce règlement. Il y a un gros travail qui va s'effectuer.

3 **DEMANDE D'OPINION AU CONSEIL DE QUARTIER CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE PÔLE URBAIN WILFRID-HAMEL-LAURENTIENNE, R.C.A.2V.Q.325**

Mme Alexandra Mauger mentionne qu'il s'agit de la dernière assemblée publique avec le projet de Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Wilfrid-Hamel-Laurentien. Il s'agit de la demande d'opinion au Conseil de quartier de Vanier.

Une séance d'information a eu lieu le 1^{er} juin 2022. Par la suite, l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 14 juin. Nous en sommes à la dernière journée dans le cadre de la consultation écrite. Les conseils de quartier de Lairet et de Vieux-Limoilou furent rencontrés. Dans le cadre de la présente demande d'opinion, les questions et commentaires des gens présents sont notés.

Mme Diane Collin, Chef d'équipe en aménagement et développement -Service de la planification et de l'aménagement et de l'environnement – Ville de Québec procède à la présentation, suivi d'une période d'échanges avec le public et les administrateurs.

22-CA-048

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'option C, soit d'accepter la demande, aux conditions stipulées dans le mémoire déposé par le Conseil de quartier de Vanier de recommander au Conseil municipal de la Ville de Québec et au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter les projets de règlement suivants :

[Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](#)

- Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080
- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3081
- Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du **Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne**, R.C.A.2V.Q. 325

4. **ADOPTION DU MÉMOIRE SUR LE PPU DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER**

22-CA-049

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le mémoire sur le PPU du Conseil de quartier de Vanier.

ADOPTÉ

[Visualiser.ashx \(quebec.qc.ca\)](#)

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2022**

22-CA-050

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉ

6. **SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

Mme Laveau mentionne que le plan d'action 2022 sera revu en septembre.

Mme Laveau demande à Mme Alexandra Mauger si le rapport sur le « Sommet des aînés » sera disponible d'ici le 30 juin. Mme Mauger fera les vérifications nécessaires.

a) Activité de rallye-vélo au mois de mai 2022 – suivi.

M. Jean-Noël Ouisse dépose le document « Post-mortem & rapport d'événement » sur l'activité de rallye-vélo qui s'est tenue le 21 mai 2022. Il attire l'attention sur les principaux points du rapport pour apporter des améliorations pour la tenue d'une prochaine activité similaire l'année prochaine.

b) Compensation financière pour les frais liés à la COVID - Balises

L'année dernière, le Conseil de quartier de Vanier a versé une indemnité à deux personnes pour compenser les frais de papeterie et d'imprimerie pour l'année 2021, sans preuve à l'appui. En mai dernier, une nouvelle demande a été faite et acceptée par le Conseil de quartier de Vanier.

Afin d'éviter un risque financier, l'instauration de « balises » pour mieux justifier cette dépense serait une bonne pratique financière. Voici les balises qui permettraient d'avoir droit à une indemnité pour frais d'impression :

- Un registre sur lequel serait inscrit les informations suivantes :
 - Le titre du document.
 - Le nombre de pages.
 - La provenance du document (par qui a-t-il été envoyé).
- Fournir ce registre préalablement à la demande pour en vérifier l'admissibilité.
- Une telle indemnité serait payable une fois par année, soit en novembre ou en décembre.

Monsieur André Garon demande si une compensation financière existe dans les autres conseils de quartier. Mme Laveau lui répond que c'est une question très discrétionnaire. Cette compensation financière existe dans d'autres quartiers, mais elle ignore s'il y a des balises.

Mme Alexandra Mauger précise que cette compensation est à la discrétion du Conseil de quartier et que les circonstances, comme celles d'une pandémie, furent exceptionnelles. Elle suggère que, dans la mesure du possible, les impressions requises soient demandées à la Ville. Elle considère que le montant demandé est raisonnable et basé sur l'honnêteté des administrateurs.

M. Raynald Pelletier mentionne qu'il s'agit d'une question de confiance. Mme Gemma Drouin précise qu'il faut s'assurer que le Conseil de quartier dispose des fonds nécessaires.

Une discussion s'en suit entre les administrateurs à ce sujet, suivie de l'adoption d'une résolution.

22-CA-51

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande l'adoption de ses balises pour avoir droit à cette indemnité.

ADOPTÉ

7. PÉRIODE DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Comme Mme Alicia Despins a dû quitter l'assemblée vers 20 h 10, la période de la Conseillère municipale a été reportée à la prochaine assemblée.

9. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Aucune question n'a été soulevée de la part des citoyens présents.

10. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE

a) Correspondance

Réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis

Au début de l'assemblée, Mme Despins a mentionné qu'une consultation sur le réaménagement de la rue Monseigneur-Plessis aura lieu. Un courriel incluant le lien a déjà été publié et les administrateurs peuvent le consulter.

Mme Alexandra Mauger demande s'il est possible, d'ici la semaine prochaine, de revisiter le tronçon et de noter tous les problèmes particuliers, tels les cases de stationnement, la piste cyclable, l'accessibilité universelle, piétons, signalisation et les arbres.

M. Mathieu Legrand se propose pour faire cette visite. Celle-ci peut être scindée en deux tronçons, soit le côté résidentiel et le côté commercial.

Mme Laveau mentionne que de tenir une consultation écrite au mois de juillet n'est pas une solution stratégique. Mme Mauger mentionne qu'il y a eu une distribution d'un avis porte-à-porte. Elle a déjà reçu beaucoup de réponses des résidents de Monseigneur-Plessis. Des contacts seront faits avec les institutions, ainsi qu'avec la liste des abonnés. On cherche également à rejoindre les Conseils d'administration des édifices en copropriété.

b) Trésorerie

a) Bilan mensuel

Mme Laveau mentionne que le bilan mensuel est de 4,375.78 \$ au 21 juin 2022. Ce montant inclut la subvention de 3,000.00 \$ pour le projet sur la sécurité routière.

Elle a aussi été informée par M. Lachance que la subvention du Conseil de quartier sera augmentée substantiellement.

b) Paiement des services de secrétariat

22-CA-052

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 95.00 \$ pour les services de secrétariat fournis par Mme Renée Poulin pour l'assemblée du 21 juin 2022.

ADOPTÉ

c) Paiement de la cotisation au Registre des entreprises du Québec.

Mme Nicole Laveau mentionne que la mise à jour annuelle au Registre des entreprises a été produite et le coût est de 37.00 \$.

22-CA-053

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'engager une dépense de 37.00 \$ pour la mise à jour annuelle au Registre des entreprises.

ADOPTÉ

22-CA-054

SUR UNE PROPOSITION DE MME NICOLE LAVEAU ET SECONDÉE PAR MME JACYNTHE FORTIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 37.00 \$ et remis à Mme Nicole Laveau pour la mise à jour annuelle du Registre des entreprises.

ADOPTÉ

- d) Désignation d'une quatrième personne pour les pouvoirs de signature.

Comme M. Mahamadou Sissoko, trésorier, est à l'extérieur du Canada présentement, Mme Laveau propose que Mme Jacynthe Fortin soit désignée comme 4^e personne pour les pouvoirs de signature. Cette disposition est prise au cas où il y aurait des problèmes au niveau de l'émission des chèques. Les formalités seront effectuées auprès de la Caisse populaire Desjardins.

22-CA-55

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MATHIEU LEGRAND, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de désigner Mme Jacynthe Fortin comme 4^e personne pour les pouvoirs de signature au nom du Conseil de quartier de Vanier.

ADOPTÉ

M. André Garon quitte la rencontre à 21 h 45.

- e) Facture à payer – Animagination

Une résolution doit être adoptée pour payer les services d'animation pour l'activité rallye-vélo le 28 mai dernier. La Ruche Vanier a accepté de payer le reste des dépenses, incluant les honoraires de M. Réjean Lemoyne et le repas.

22-CA-56B

SUR UNE PROPOSITION DE M. MATHIEU LEGRAND ET SECONDÉE PAR M. JEAN-NOËL OUISSE, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 100.00 \$ pour les services d'animation à Animagination lors de l'activité de rallye-vélo.

ADOPTÉ

11. DIVERS

- a) Démarche de révision des pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier

Mme Laveau mentionne qu'elle a assisté à une rencontre en vidéo-conférence au début de juin concernant les pratiques et du fonctionnement des conseils de quartier organisée par la Ville. Il y a eu des ateliers en équipe sous forme de questions-réponses et de discussions. Un résumé sera produit afin d'effectuer une présentation en septembre-octobre 2022.

b) Projet de parc au Christ-Roi

Mme Laveau mentionne qu'une rencontre aura lieu dans la prochaine semaine et que le projet sera alors plus concret. Le projet suit son cours. Il y a eu une bonne participation du voisinage. Une période de consultation plus formelle sera tenue. Le projet pourrait se réaliser dès l'an prochain.

c) Résolution ruelle entre la ruelle Laperrière et le centre commercial

Mme Laveau dépose un projet de résolution à ce sujet, et suite à une discussion, la décision suivante a été prise.

Compte tenu que cette résolution doit être appuyée par la conseillère municipale, il a été décidé d'attendre le retour de Mme Alicia Despins pour discuter de cette résolution.

22-CA-056A – *Se référer au procès-verbal de la rencontre tenue le 29 juin 2022 dans lequel la résolution a été adoptée.*

d) Résolution pour informer Trudel Alliance pour une piste cyclable.

Dans la vision d'aménagement de la Ville sur le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne (vision d'aménagement), une piste cyclable est prévue pour connecter les quartiers Lairet et Vanier le long de la rue Soumande.

22-CA-57

Attendu que le tracé projeté passe en arrière du Super C, sur la propriété de la compagnie Trudel Alliance,

Attendu qu'il s'agit d'un sentier polyvalent dont l'usage est non exclusif aux cyclistes, la largeur de 3.75 mètres minimum (piste cyclable en site propre et usage polyvalent).

SUR UNE PROPOSITION DE M. JEAN-NOËL OUISSE ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT que le Conseil de quartier de Vanier recommande à la compagnie Trudel Alliance d'autoriser un aménagement de piste cyclable et piétonnier sur leur propriété, selon le tracé en rouge sur la carte, et ce, avec la collaboration de la Ville de Québec.

ADOPTÉ

e) Résolution pour une lettre de soutien au comité citoyen Verdi-Vanier

M. Jean-Noël Ouisse présente la lettre du comité citoyen Verdi-Vanier qui prône le verdissement dans le quartier de Vanier. Ce comité est aussi en partenariat avec la Ruche Vanier. Afin de préserver les espaces verts existants, Verdi-Vanier souhaite que le terrain de l'Hydro-Québec devienne un parc.

M. Ouisse demande aux administrateurs d'adopter une résolution par laquelle le Conseil de quartier de Vanier appuie l'initiative du comité citoyen Verdi-Vanier. Beaucoup d'autres organismes ont également appuyé cette lettre.

Mme Laveau mentionne que le Conseil de quartier de Vanier a pris plusieurs résolutions ces derniers mois qui faisaient l'objet de plusieurs éléments contenus dans cette lettre. Néanmoins, elle a demandé le vote des administrateurs à ce sujet.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Pour : M. Jean-Noël Ouisse, M. Raynald Pelletier, M. Mathieu Legrand
- Contre : Mme Nicole Laveau
- Abstention : Mme Gemma Drouin, Mme Jacynthe Fortin.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR UNE PROPOSITION DE MME JACYNTHE FORTIN ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la levée de l'assemblée à 22 h 00.

ADOPTÉ

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire